AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0462026-BF
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

OBJET :
Vote du CA 2025 – Ville de Nérac

N° 046/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0462026-BF
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Il vous est proposé de présenter le Compte Administratif 2025, document qui retrace, en ce qui concerne la Commune, l'exécution du Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : ..... 10 242 202.27 €
Dépenses :..... 8 434 661.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : .....2 764 906.43 €
Dépenses : .....2 477 069.15 €

RESTES A REALISER : .....-1 194 815.47 €

Monsieur le Maire quitte la séance avant que le Compte Administratif 2025 soit soumis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Présidé par Hugues DAVID, élu pour l'occasion :
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2025 de la Commune (budget général).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,